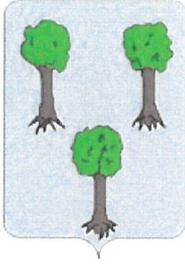


2021 · 109



République Française



## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la  
convocation :  
16 septembre 2021

**Séance du 23/09/2021**

Membres en  
exercice :  
10

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-trois septembre, à 18 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :  
8

**Présents** : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Christian MICHEL, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :  
8

**Représentés** :

**Excusés** : Dominique ARCIDIACONO, Patrick CLAUDE

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Michel HERNANDEZ

### Délibération n°D\_2021\_055 Contrat de location illuminations de Noël

Monsieur le maire informe le Conseil municipal de la possibilité, dès cette année, de souscrire un contrat de location auprès de l'entreprise DECOLUM (société TECHNIC INDUSTRIES), créateur et fabricant d'illuminations.

L'entreprise DECOLUM nous propose la location sur 3 ans de 16 illuminations de Noël, pour un coût total HT de **3 849.90€**, détaillée comme suit :

- \* année 2021 = 1 283.30€ HT
- \* année 2022 = 1 283.30€ HT
- \* année 2023 = 1 283.30€ HT

**Garanties** : les matériels loués sont garantis 3 ans.

**Fin de location et acquisition du matériel par le locataire** : la valeur de rachat du matériel loué en fin de location est de 104.43€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :  
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le contrat de location avec le fournisseur (société TECHNIC INDUSTRIES), par l'intermédiaire de la société LOCAM SAS.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA

